ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2023

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	**Commune de SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT** (Département de SEINE-MARITIME)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans et sous réserve de la décision de délégation du droit de préemption urbain consentie par la Communauté de communes Falaises du Talou.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AD n°153 d'une contenance de 713 m² sise 96 rue Edouard Cannevel sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone UC du PLU (approuvé le 15/02/2005)
PROJET :	Acquisition d'une propriété portant un immeuble à usage d'activité et d'habitation, à la demande de la commune de Saint-Nicolas d'Aliermont, dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain. Le projet consiste en la réhabilitation du bâtiment dans le but d'en faire un lieu modulable à usages publics pour l'organisation de divers évènements, notamment associatifs ou culturels. Ce nouvel équipement doit permettre de compléter et dynamiser l'attractivité de Saint-Nicolas d'Aliermont, commune identifiée comme bourg-centre du territoire communautaire par le Scot du Pays Dieppois-Terroir de Caux approuvé en 2017.
COMITE D'ENGAGEMENT :	**3 juillet 2023 – Avis favorable**
PROPRIÉTAIRE :	SCI LES HETRES, représentée par M. Alain CHARLES
ÉVALUATION DOMANIALE :	Avis du Pôle d'évaluation domaniale de la Direction régionale des Finances publiques de Seine-Maritime du 27/06/2023
IMPUTATION :	**OPE2023054 - 76 - SAINT-NICOLAS D'ALIERMONT « RUE EDOUARD CANNEVEL / ANCIEN CINEMA »** **Enveloppe projet : 348 000 €**

La présente décision emporte acceptation de la délégation du droit de préemption urbain qui sera consentie par la collectivité titulaire du droit de préemption urbain.

10 JUIL. 2023
Pour le Préfet
et par délégation
Le Secrétaire Général
Pour les Affaires Régionales

Philippe LERAÎTRE

Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 10-07-2023
Gilles GAL

✓ Certified by yousign